

# Pesticides : la Vistrenque veut sortir du rouge

**Environnement** | La qualité de la plus grosse nappe d'eau souterraine gardoise est localement altérée. Le syndicat mixte se mobilise.

Le syndicat mixte des nappes Vistrenque et Costières résume ainsi l'état de sa précieuse réserve souterraine. « *Naturellement de bonne qualité, les nappes peuvent voir leur qualité localement altérée par la présence de nitrates et de pesticides.* » Et, côté pesticides, « *les dépassements de la norme de potabilité, lorsqu'ils existent, concernent des molécules individuellement.* » En résumé, tout baigne ou presque, il n'y a pas de quoi crier au loup.

Pourtant, les analyses de l'eau qui ont été effectuées durant la période 2013-2014 (d'une à six par captage) sur 36 captages publics géographiquement répartis sur toute la nappe montrent que 18 ont dépassé le seuil de potabilité de l'eau, que des pesticides « *sans dépassement du seuil de potabilité* » ont été trouvés dans 16 captages et qu'un captage s'est révélé exempt de pesticide... détecté. « *On s'est posé la question mais nous avons décidé de ne pas mettre ces résultats sur notre site internet, en ligne depuis janvier. Ils feraient peur aux gens. Il faudrait les accompagner d'explications pour qu'ils soient bien compris...* », explique Sophie Ressouche, du syndicat mixte des nappes Vistrenque et Costières.

En fait, le syndicat redoute que les 160 000 Gardois qui boivent l'eau de la nappe aient peur de s'empoisonner aux pesticides. « *Ce n'est pas le cas, dit-elle, car l'eau du robinet n'est pas la même que celle qui sort, appelée "eau brute", des captages.* »

Pour ramener les taux de pesticides au-dessous du seuil qui rend l'eau impro-



■ Sophie Ressouche (à g.), responsable technique du syndicat, et des collaborateurs. Photo PH. B.

pre à la consommation, les captages d'Airargues et de la communauté de communes Terre de Camargue sont équipés de filtres à charbon actif, « *chaque installation coûtant plusieurs centaines de milliers d'euros* ». Il y a aussi, l'une n'excluant pas forcément l'autre, la solution du mélange de l'eau de la nappe avec de l'eau du Bas Rhône potabilisée, comme à Bouillargues, Nîmes-Saint-Cézaire, pour la Vaunage, Beauvoisin et Terre de Camargue.

## Un programme de protection de seize captages prioritaires

Au-delà de ces mesures curatives et poussé par la réglementation européenne qui va obliger les collectivités locales à ne plus utiliser de pesticide en 2020 (lire *Midi Libre* du 10 mars avec l'exem-

ple de Générac), le syndicat est engagé dans un programme de protection de 16 captages prioritaires menacés par la pollution aux pesticides ainsi qu'aux nitrates.

Ce programme consiste à délimiter, sur la Vistrenque et les Costières, 16 zones de quelques kilomètres chacune (il y en aura 22 dans le Gard) sur chacune desquelles un plan d'action de trois ans, fixé par arrêté préfectoral, doit permettre de restaurer la qualité de la ressource. Le processus n'en est qu'à ses débuts avec deux plans d'actions lancés en janvier 2014 sur les captages d'Airargues et du Cailar et un troisième qui devrait bientôt l'être pour Bellegarde.

**PHILIPPE BERJAUD**  
pberjaud@midilibre.com

## Des plans d'actions sur plusieurs tableaux

Les plans d'actions (lire ci-dessus) comportent un volet agricole visant à faire évoluer les pratiques (désherbage mécanique et non chimique, enherbement des vignes, contractualisation de mesures agro environnementales et climatiques...); un volet foncier, qui consiste à demander aux mairies d'acheter, avec le concours de la Safer, des terres situées juste au-dessus des forages (de 7 à 20 ha) de manière à créer de petits sanctuaires excluant pour toujours tout risque d'utilisation polluante du

sol (agriculture, industrie, stockage...); et un volet actions diverses: lutte contre les fosses septiques hors d'usage, contre les forages défectueux, incitation des particuliers, des mairies, du conseil général, de la SNCF... à renoncer à utiliser des pesticides (jardinage, entretien des espaces communaux, désherbage des routes et des voies ferrées, etc.). « *En fait, tout sera basé sur le volontariat sachant néanmoins que les dépenses engagées pour réduire l'utilisation de produits polluants sont subventionnées jusqu'à*

80% par l'Agence de l'eau et par Bruxelles. Au bout de trois ans, le préfet fera le point et pourra rendre obligatoire, en fonction des résultats obtenus sur chacune des zones de captage prioritaire, la réalisation d'une partie des plans », explique Sophie Ressouche, selon laquelle il n'y a pas photo: arrêter de polluer la ressource en eau coûtera cinq fois moins cher au consommateur que ce qu'il paie pour transformer de l'eau contaminée en eau potable.

PH. B.